

ALCOOLISME PARENTAL

Par Profil supprimé Postée le 01/05/2015 11:55

Bonjour, j'écris ce message dans le but d'avoir de réelles réponses sur les procédures de désintoxication. En effet, depuis quelques temps, l'alcoolisme de mon père s'est aggravé, il oublie de s'occuper de ses enfants(encore plus qu'auparavant), à des accès de démence, de colère, ma sœur de 12 ans m'a même confiée qu'elle avait peur que mon père sen prenne un jour à ma mère. Il est renfermé, isolé socialement, ne veut pas sortir avec nous en famille. Il frôle parfois la paranoïa (ma mere est une manipulatrice ect) mais réclame du soutien pour s'en sortir (il voir une psy et son médecin traitant mais ce dernier lui a prescrit des cachets, et comme il boit avec le cocktail est peu souhaité, pour lui comme pour nous. Il a une emprise psychologique énorme sur ma mere, et je vois bien qu'elle fatigue (stress, pleures). Cest pourquoi lundi elle et moi allons voir le médecin traitant de mon père, seulement nous n'avons aucune idée de quoi dire exactement afin qu'il y ait suite, nous ne connaissons ni les démarches ni les procédures.
En espérant trouver des réponses auprès de vous, cordialement, melissa.

Mise en ligne le 04/05/2015

Bonjour,

Nous entendons vos interrogations et comprenons vos difficultés générées par les alcoolisations de votre père. L'alcoolisme de votre père semble être très prégnant au point d'affecter tous les membres de votre famille.

Encourager et maintenir le dialogue, dans la mesure du possible, semble important. Cela pourrait permettre à votre père de s'engager dans une vraie démarche de soin. Toutefois, il également essentiel de refuser des comportements inacceptables comme la violence envers votre mère, votre petite sœur ou vous-même que rien ne justifierait. Par conséquent, nous vous conseillons de vous protéger car la sécurité de chacune ne doit pas être négociable.

Pour en venir aux « procédures de désintoxication », sachez qu'il existe tout un panel d'aides mises au service des personnes dépendantes. Vous trouverez sur notre site "alcool info service", rubrique "Tout savoir sur l'alcool", sous rubrique "se faire aider", un dossier présentant l'ensemble de ces aides.

Plus particulièrement, sachez que les CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Alcoologie) accueillent et reçoivent toute personne ayant une dépendance et souhaitant s'en affranchir. Des professionnels spécialisés (médecins, psychologues, infirmiers,...) accueillent également l'entourage de ces mêmes personnes pour les écouter, les soutenir et les conseiller. Cette aide proposée à la famille s'intitule *soutien familial* et nous vous invitons à l'envisager.

Vous pourrez trouver les adresses de ces structures en vous rendant sur ce lien de notre site.

Au moment où vous lirez ces lignes, vous aurez peut-être déjà vu le médecin traitant de votre père. Dans le cas contraire, nous vous conseillons de lui dire ce que vous vivez pour trouver de l'aide.

Enfin, sachez que vous pouvez nous contacter par tchat via notre site (gratuit et anonyme, 7j/7j de 14h00 à 2h00) ou nous appeler au 0980 980 930 (Alcool Info Service, appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Vous pouvez aussi vous rendre à l'espace forum de notre site pour échanger avec d'autres personnes vivant ou ayant vécu la même situation que vous.

Bien cordialement.
